

## Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection :

### Protection et résilience durant la pandémie

#### Note conceptuelle

#### Introduction

Cette note présente le concept de l'édition de 2020 du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection. Le Dialogue portera sur les implications de la pandémie de la COVID-19 sur la protection et la résilience des réfugiés, des déplacés internes, des apatrides et des communautés d'accueil. Les participants réfléchiront sur le changement de paysage en matière de protection, de résilience et la manière de résoudre les problèmes pressants de protection en s'appuyant sur le régime international de protection des réfugiés et les principes et arrangements prévus dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Il leur sera demandé de voir comment développer les pratiques innovantes et prometteuses permettant d'atténuer les impacts de la pandémie sur les personnes relevant du mandat du HCR et sur leurs communautés d'accueil sur le plan socio-économique, de la santé et de la protection, de renforcer la réponse actuelle et de se préparer pour les cas futurs.

#### Rappel

Les mesures prises pour réduire la propagation de la pandémie de la COVID-19 ont eu de graves effets sur la protection, la santé, le bien-être socio-économique et la résilience des personnes déplacées de force et des apatrides et leurs communautés d'accueil. Elles ont aussi affecté la possibilité de trouver des solutions dans certains cas, et ont retardé ces solutions dans d'autres cas. Les mesures que les États et d'autres acteurs prennent actuellement pourraient contribuer à dessiner les contours de la protection internationale lors des pandémies futures. L'accent doit surtout être mis sur le renforcement de la base de protection et de résilience, en s'inspirant du régime international de protection des réfugiés, y compris de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, des principes de protection, de partage des responsabilités et d'inclusion contenus dans le Pacte mondial sur les réfugiés et les engagements pertinents pris au Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2019.

La lutte mondiale contre la pandémie a mis à rude épreuve l'institution de l'**asile**. Dans certains cas, elle a provoqué des mesures de régression, et des frontières ont été fermées pour des

raisons de santé publique. Dans d'autres cas, des approches innovantes ont permis aux systèmes d'asile de continuer à fonctionner, par exemple, grâce au renouvellement automatique ou à distance des documents pour les demandeurs d'asile, à l'enregistrement et à l'entretien à distance, au traitement accéléré des demandes d'asile, au dépistage et à la mise en quarantaine à l'arrivée. De tels arrangements ont permis aux États de continuer d'admettre les personnes ayant besoin de protection internationale, en protégeant la santé de leurs nationaux. Les Groupes d'appui à la capacité d'asile prévus dans le Pacte mondial sur les réfugiés ont permis d'identifier les mesures d'adaptation de cette nature et de les soutenir.

L'épidémie de la COVID-19 a par ailleurs aggravé la vulnérabilité des personnes ayant des **besoins spécifiques de protection**, comme les personnes exposées à des risques accrus de violences sexuelles et de genre, les femmes et les filles ainsi que les hommes et les garçons en situation de vulnérabilité, les personnes âgées, handicapées ou en détention. Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a affirmé que les personnes et leurs droits doivent être au cœur de la réponse, comme énoncé dans l'un des principes fondamentaux du Pacte mondial sur les réfugiés. Cela suppose que les besoins doivent être évalués et les réponses mises au point, en tenant compte des dimensions âge, genre et diversité, afin d'éviter de faire de laissés-pour-compte. Ainsi, certains acteurs ont pris des mesures comme la libération de migrants détenus et l'octroi aux personnes ayant survécu aux violences sexuelles et de genre d'un accès mobile à l'assistance.

La pandémie met aussi à rude épreuve la **résilience** des réfugiés et de leurs communautés d'accueil, et a des conséquences de grande portée. L'accès aux services de santé et d'éducation est difficile. Beaucoup de personnes perdent leurs moyens d'existence, ce qui entraîne une aggravation de la pauvreté et amène des personnes déplacées de force, qui étaient autonomes, à dépendre de l'aide. Conformément au principe d'inclusion du Pacte mondial sur les réfugiés, bon nombre d'États et d'autres parties prenantes ont adopté, pour juguler l'impact de la pandémie, des approches inclusives afin de renforcer la résilience dans les réponses d'urgence, et pour le moyen et le long terme.

Certains principaux pays d'accueil de réfugiés intègrent les personnes déplacées de force dans les réponses nationales *aux situations d'urgence* afin de renforcer la résilience, de contenir la propagation de l'infection, de répondre aux crises de santé publique et d'atténuer l'impact socio-économique sur les communautés d'une manière générale. Dans un élan de solidarité et de partage de la charge, d'autres pays et des donateurs ont soutenu ces efforts avec des contributions financières, matérielles et techniques. Conformément à l'approche multipartite et de partenariat, prévue dans le Pacte mondial sur les réfugiés, les principaux acteurs de la réponse en première ligne, comme les villes, les organisations de réfugiés, les acteurs confessionnels et les organisations non gouvernementales (ONG), prennent des mesures innovantes pour renforcer la capacité des communautés à réagir. Par exemple, bon nombre recrutent les réfugiés appartenant à la profession médicale, afin de renforcer les systèmes

nationaux de santé et de mettre en place des réseaux pour assister les membres les plus vulnérables des communautés.

Pour atténuer quelques effets socio-économiques à *plus long terme* sur la résilience, les acteurs de développement, le secteur privé, les donateurs et les organisations internationales travaillent avec les pays d'accueil pour déterminer le meilleur moyen de veiller à ce que les systèmes nationaux puissent définir et préparer l'avenir. Certains envisagent des mesures immédiates permettant de gérer l'impact sur les personnes déplacées de force ou apatrides et leurs communautés d'accueil, tandis que d'autres cherchent à trouver les moyens de contribuer à la mise en place de systèmes nationaux inclusifs de santé, d'éducation et de protection sociale, en préparation de futures situations d'urgence.

La pandémie de la COVID-19 n'a pas empêché les gens de fuir les guerres et les persécutions. La garantie de la protection, par la préservation de l'accès à l'asile et le renforcement et l'adaptation des systèmes d'asile, demeure une responsabilité internationale cruciale et vitale, tout comme la satisfaction des besoins spécifiques de protection et le renforcement de la résilience face à la pandémie. Les nouvelles approches innovantes mises au point pour faire face à la pandémie actuelle pourront éclairer la réflexion sur la manière de gérer et d'atténuer les défis pour la protection et les solutions, et de se préparer à y faire face aujourd'hui et dans l'avenir.

## Résultats

Le Dialogue du Haut Commissaire de 2020 vise à :

- **cataloguer les pratiques prometteuses** et les leçons apprises de la pandémie afin de promouvoir les résultats positifs en matière de protection, d'accès aux services et de résilience pour les réfugiés, les déplacés internes ou les apatrides et leurs communautés d'accueil;
- identifier les possibilités d'élargir et **d'approfondir la coopération** entre le HCR, les acteurs humanitaires et de développement et les pays d'accueil afin de renforcer les systèmes d'asile, de satisfaire les besoins spécifiques de protection et de renforcer la résilience face à la pandémie ; et
- mettre au point des **recommandations** afin d'éclairer les actions futures de renforcement des capacités, les politiques et les orientations.

À la suite du Dialogue, un **résumé** des principaux points à retenir des débats concernant les bonnes pratiques, les leçons apprises, l'engagement multipartite et les recommandations sera inclus dans un document final en ligne.

## Structure

Le Dialogue sera structuré autour des principaux défis suivants pour les systèmes de protection et de solution, rencontrés dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 :

### 1. Renforcer et adapter les systèmes d'asile

- Garantir l'accès à l'asile ;
- Instruments, cadres et arrangements en matière de protection (y compris le Groupe d'appui à la capacité d'asile) ;
- Approches innovantes et pratiques en matière de traitement des demandes d'asile ;
- Enregistrement des actes d'état civil en vue de prévenir l'apatridie et de faciliter l'accès aux services essentiels.

### 2. Satisfaire les besoins spécifiques de protection

- Faire face au risque de protection que représente la pandémie et ses effets socio-économiques ;
- Gérer les risques de stigmatisation, de discrimination et de xénophobie ;
- Protection par l'inclusion dans les filets de sécurité sociale et les plans d'urgence ;
- Mesures d'urgence pour la protection de groupes spécifiques (comme l'accès à l'apprentissage à distance et l'éducation accélérée pour les enfants) ;
- Doubles défis de protection liés aux catastrophes provoquées par le climat pendant la pandémie, alors que la distanciation sociale est indispensable.

### 3. Cultiver la résilience

- Soutenir les mesures prises par les pays d'accueil en faveur de l'inclusion dans les plans d'urgence, les services nationaux et les politiques de protection sociale à moyen et à long terme ;
- Approches innovantes des acteurs en première ligne comme les villes (inspirées des résultats du Dialogue du Haut Commissaire de 2018), les réfugiés, les organisations des réfugiés, les acteurs confessionnels, les ONG et la société civile, pour la réponse ;

- Approches d'inclusion des réfugiés, mais aussi pour les déplacés internes et les apatrides en tant qu'acteurs de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence.

### **Éléments transversaux**

Dans chaque domaine (asile, besoins de protection et résilience), les éléments suivants seront examinés :

- **Principes et arrangements du Pacte mondial sur les réfugiés** pouvant contribuer aux mesures de préparation, d'atténuation et de réponse ;
- **Approche tenant compte de l'âge, du genre et de la diversité**, avec un accent sur les femmes et les filles, les personnes exposées aux risques de violences sexuelles et de genre, les personnes handicapées, les enfants et les personnes âgées ;
- **Leçons apprises** de la pandémie de la COVID-19 ;
- liens avec le **changement climatique et les déplacements liés aux catastrophes**, et vulnérabilité accrue à la pandémie des personnes déplacées vivant souvent dans des zones à risque lié au climat ;
- **Pratiques prometteuses** et approches innovantes relatives à l'inclusion et à la capacité de réponse ;
- Appui et accélération des **engagements pertinents pris au Forum mondial sur les réfugiés** en matière de santé, de satisfaction des besoins essentiels, d'éducation, d'énergie, de capacité de protection, de moyens d'existence, et d'eau, d'hygiène et d'assainissement; et
- Élargissement et approfondissement de l'**engagement multipartite** et de l'approche engageant l'ensemble de la société par des partenariats renforcés avec des organisations de réfugiés, des ONG, des communautés d'accueil, des acteurs du développement, le secteur privé, des villes et des autorités locales, des acteurs confessionnels, etc.

## Programme

D'octobre à décembre, le HCR tiendra **quatre sessions virtuelles** et **une session hybride (virtuelle et en personne)** sur le thème du Dialogue, en s'inspirant des sujets de discussion susmentionnés, comme suit :

| Date  | Sujets  |
|---|---|
| <b>Octobre 21</b><br>15:00-17:00h (CEST)<br>(session virtuelle)                           | Ouverture   |
| <b>Novembre. 4</b><br>15:00-17:00h (CET)<br>(session virtuelle)                           | Considérations relatives à la protection (appui aux systèmes d'asile, besoins spécifiques)                                  |
| <b>Novembre 18</b><br>15:00-17:00h (CET)<br>(session virtuelle)                           | Résilience et inclusion (approches d'urgence et à long terme)   |
| <b>Décembre 2</b><br>16:00-18:00h (CET)<br>(session virtuelle)                            | Action climatique (leçons apprises de la pandémie concernant la protection, l'atténuation et l'adaptation)                  |
| <b>Décembre 9</b><br>10:00-13:00h and<br>15:00-18:00h (CET)<br>(session hybride à Genève) | Réflexion sur les résultats des dialogues virtuels et la voie à suivre (présidée par le Haut Commissaire pour les réfugiés) |

Si les circonstances le permettent, la **session de clôture du 9 décembre 2020 aura lieu** en un jour, au Palais des Nations à Genève. Elle réunira les représentants de missions permanentes, les organisations internationales et intergouvernementales, les ONG et d'autres parties prenantes basés Genève. Les responsables des capitales, les partenaires et d'autres parties prenantes à travers le monde pourront y participer en ligne et contribuer à distance.

De plus amples informations seront disponibles en temps opportun sur le [site Internet](#) du Dialogue de 2020 sur les défis de protection.

*HCR, le 16 juin 2020*